

A Saint-Armel, le 24 juillet 2026

PROJET D'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE MARC SA : LA COMMUNE ORGANISE UNE RÉUNION D'INFORMATION

Dans le cadre du projet d'implantation de l'entreprise MARC SA sur le territoire communal, la Ville de Saint-Armel organise une réunion publique d'information le **jeudi 3 septembre 2026 à 19h00**, à la salle de l'Arzhel.

Cette rencontre, ouverte à l'ensemble des habitants, riverains et personnes intéressées, a pour objectif de présenter le projet et son cadre réglementaire, d'expliquer les différentes procédures administratives en cours et de répondre aux interrogations du public.

Un projet suivi dans le respect des procédures réglementaires

Le permis de construire relatif au projet a été déposé le **19 décembre 2025**. Son instruction était en cours lors des élections municipales du 15 mars 2026.

Au cours de la campagne municipale, et notamment lors de la réunion publique du 13 mars 2026, le projet MARC SA a suscité de nombreuses interrogations. La liste « Agir ensemble pour une commune qui vous ressemble » avait alors exprimé sa volonté d'organiser une réunion d'information qui n'a jamais été réalisée jusqu'à présent.

Depuis son installation, la municipalité a souhaité assurer un suivi attentif du dossier et favoriser le dialogue avec les différentes parties prenantes.

Plusieurs temps d'échanges ont ainsi été organisés :

- **15 avril** : rencontre avec l'association Ensemble Bien Vivre à Saint-Armel (EBV) qui s'oppose à l'implantation de l'entreprise sur la commune afin d'évoquer leurs demandes et d'échanger sur les actions de la mairie.
- **22 avril** : rencontre avec Marc SA afin de connaître précisément le projet.
- **29 avril** : réunion de concertation réunissant l'entreprise MARC SA, des riverains et la municipalité.
- **3 juillet** : nouvelle rencontre avec l'association EBV.
- **7 juillet** : échange avec M. Sémeril (Vice-Président délégué au Développement économique et à l'Aménagement économique à Rennes Métropole) sur l'avancement du projet et les propositions formulées par l'association EBV. À l'issue de cet entretien, un rendez-vous entre EBV, La Nature en Ville, Rennes Métropole a été programmé.

Parallèlement, l'instruction du permis de construire s'est poursuivie en lien avec les services compétents de Rennes Métropole et Droits Des Sols. Ces échanges ont conduit à une demande de compléments portant notamment sur le renforcement de l'insertion paysagère du projet.

Des échanges ont également été engagés avec les services de l'État, dans le cadre de la procédure relative aux **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**.

À l'issue de l'instruction, le **permis de construire a été accordé le 15 juillet 2026**, assorti de prescriptions, conformément aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI).

La commune rappelle que cette décision porte exclusivement sur l'autorisation d'urbanisme. L'autorisation environnementale liée au dossier ICPE relève d'une procédure distincte, conduite par les services de l'État, et fait l'objet de son propre calendrier réglementaire.

Une réunion pour informer et répondre aux questions

Soucieuse de garantir une information claire et accessible à tous, la municipalité organise cette réunion d'information afin de permettre à chacun de mieux comprendre les différentes étapes du projet.

La réunion permettra notamment :

- De présenter le projet et son état d'avancement ;
- D'expliquer la procédure liée au dossier ICPE ainsi que son calendrier ;
- De rappeler les différentes étapes administratives déjà réalisées ;
- De répondre aux questions du public lors d'un temps d'échange.

Par cette démarche, la municipalité réaffirme sa volonté d'assurer la transparence de l'information et de permettre à chacun de disposer des éléments nécessaires à la bonne compréhension du dossier.

CONTACT :

Mairie de Saint-Armel - Service communication

14 Rue de la mairie, 35230 Saint-Armel

02.99.62.93.83

RÉUNION D'INFORMATION



Jeudi 3 septembre 2026 à 19h00



Salle de l'Arzhel



L'ensemble des habitants, riverains et personnes intéressées est invité à participer à cette réunion.